INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

DECISION N° 2019 - S - 06

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 16 mars 2017 nommant Madame Marie GUITTARD directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU l'arrêté interministériel du 2 août 2019 du Ministre en charge de l'agriculture et de l'alimentation affectant Madame Patricia CARISTAN auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité en qualité de secrétaire générale,

DECIDE

- ARTICLE UNIQUE -

A compter du 1er septembre 2019, délégation permanente est donnée à Madame Patricia CARISTAN, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité tous actes, décisions ou correspondances, à l'exception des courriers destinés aux parlementaires, aux présidents des conseils généraux et régionaux et aux ministres ou directeurs de cabinet.

Fait à Montreuil, le 26 août 2019

La Directrice de l'INAO

Marie GUITTARD

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr